



## Vice cachée sur une vente entre particulier

Par **Arthus**, le **17/08/2010** à **13:48**

**Bonjour à toutes et tous ;**

**J'ai acheté une épée de combat ainsi que d'autre équipements auprès d'un particulier. Nous nous sommes mis d'accord sur un paiement en deux fois, (Le Premier versement ayant déjà été effectué.).**

**Mais il s'avère , après expertise de la lame par par différent connaisseur expérimenté , la lame est de qualité nettement moindre que celle annoncé par le vendeur d'une part et d'autre part est proche du:" point de rupture"(la lame va se briser sous peu )...**

**J'ai contacté le vendeur l'informant de la situation et lui annonçant qu'au vue de l'état réel de la lame , je n'acceptais plus l'achat de cette épée...**

**Je lui ai proposé le règlement du reste du matériel + la restitution de l'épée défectueuse... Avec même une participation au frais de restitution de celle-ci(frais de transport).**

**Car il m'a annoncé que cette lame lui avait été vendue par un artisan forgeron comme étant une lame de la qualité qu'il m'avait annoncé lors de la vente...**

**Il à refusé tout arrangement amiable et aujourd'hui ,il me réclame l'intégralité de la somme de la vente le prix de l'épée compris.**

**J'aimerais savoir quoi faire ...**

**Savoir si je peux prétendre à un vice de forme et qu'elle en serait le délai de**

**rétractation .**

**Merci d'avance pour vos conseils ! ;)**

**NB: Si possible , merci de me faire part des articles de loi concernant ma situation .**